

Pour adhérer :

1. Envoyez ce bulletin à MG France, 13 rue Fernand Léger - 75 020 PARIS
2. Vous recevez en retour votre carte d'adhérent et les coordonnées de votre syndicat départemental, qui percevra 44 % de votre cotisation.
3. Notre équipe locale vous contactera dans les meilleurs délais.

Nom & prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville .....

Téléphone : ..... Portable .....

Email : ..... @ .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Actif  Retraité  Remplaçant

N°RPPS : ..... Année de 1<sup>ère</sup> installation : .....

### Adhésion simple

- 300 € - Par chèque à l'ordre de MG France**
- 25 € mensuel - Par prélèvement**
- 13 € mensuel - Par prélèvement** : cotisation réduite pendant les 2 premières années d'installation et pour les remplaçants. ou cotisation de bienvenue

### Adhésion +

Protection juridique et responsabilité civile professionnelle

Cette formule inclut l'assurance Responsabilité civile professionnelle et la protection juridique, à tarif préférentiel adhérent.

- 48 € (25€ + 23€) mensuel**
- 36 € (13€ + 23€) mensuel** : cotisation réduite pendant les 2 premières années d'installation et pour les remplaçants.

Dès réception de votre adhésion, votre contrat RCP vous sera envoyé.

### Retraité non actif

- 120 € - Par chèque à l'ordre de MG France**

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB ou RICE comportant les mentions BIC -IBAN à l'adresse suivante :  
MG FRANCE - 13, rue Fernand LÉGER - 75 020 PARIS

En signant ce formulaire, vous autorisez la société MG France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MG France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

### RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT RUM (Réservé au créancier)

#### Titulaire du compte à débiter

Nom et prénom \* : .....

Adresse \* : .....

Code postal\* : .....

Ville \* : .....

Pays : FRANCE

#### Identifiant Créancier SEPA

MG France  
13 rue Fernand Léger - 75020 PARIS

**Prélèvement le 25 de chaque mois**

BIC

**Veuillez compléter tous les champs \* du mandat, et joindre un RIB ou RICE, puis adressez l'ensemble au créancier**

IBAN

Le \* : .....

Signature \*

A \* : .....

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.  
Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

## Assurance professionnelle

### La garantie Responsabilité Civile Professionnelle

La Garantie Responsabilité couvre :

- vos activités de prévention, de diagnostics ou de soins réalisés, à titre libéral et au sein d'un ou plusieurs établissements de santé.
- les activités de vos salariés exerçant une activité médicale ou pas.
- vos activités hors consultation relevant de la profession : missions d'expertise, d'enseignement ou participation à des congrès et/ou séminaires.

L'assurance responsabilité d'exploitation s'exerce :

- en cas de mise en cause de votre Responsabilité Civile dans le cadre de l'exploitation de votre cabinet (disparition/détérioration d'objets de la clientèle, atteintes accidentelles à l'environnement).
- en cas de recours de la Sécurité Sociale ou de vos préposés sur le fondement notamment de la faute inexcusable.
- en cas de sinistres pour lesquels une réclamation est formulée pendant la période de votre adhésion, quelle que soit la date du fait dommageable du sinistre.

### La protection juridique (Défense pénale et recours)

- Assistance téléphonique 6/7 jours.
- Conseil et recherche d'une solution à l'amiable : du conseil jusqu'à l'intervention auprès de l'adversaire.
- Défense judiciaire, en demande comme en défense, sous réserve que la démarche soit opportune. Vous disposez du libre-choix de votre avocat.
- Exécution de décision : saisie d'un huissier de justice pour l'intervention auprès de l'adversaire débiteur.

## Assistance juridique

En cas de mise en cause personnelle concernant votre activité professionnelle et pour défendre vos droits

dans le cadre de vos relations avec vos patients, les administrations, les organismes sociaux.

## Complémentaire santé des salariés

MG France vous propose un contrat spécifique, négocié auprès de Gras Savoye, prévoyant :

- Une couverture obligatoire de base au minimum réglementaire, pour le salarié seulement
- Des compléments facultatifs, à la main du salarié : un renforcement des garanties, la couverture du conjoint et des enfants, etc.
- Un tarif optimisé, fiable et pérenne
- Un tarif unique, non régionalisé, non fonction de l'âge
- Un engagement de stabilité tarifaire sur 2 ans, plus un engagement de non majoration tarifaire automatique



## Association de gestion agréée

FRANCE AGA est une association de gestion agréée. Sa vocation est de contribuer à votre sécurité fiscale :

- vous aider dans le développement de l'usage de la comptabilité,
- vous fournir une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières de votre entreprise,
- vous faciliter l'accomplissement des obligations administratives et fiscales.

Nos services :

- Aide à l'élaboration de votre déclaration 2035
- Possibilité de nous interroger sur tous les problèmes liés à votre activité professionnelle
- Informations sur les textes fiscaux, l'actualité comptable, fiscale et sociale
- Guide pour l'élaboration de votre déclaration professionnelle
- Entretien sur RDV pour tout renseignement
- Formation
- Tenue de paie (service à la demande)

## Sécurité du cabinet

**Cambriolage et Agressions : ensemble protégeons vos collaborateurs et votre outil de travail !**

MG France a conclu un partenariat avec EPS, N°1 de la télésurveillance en France.

- Formules de télésurveillance proposées sous forme d'abonnement « tout compris », installation gratuite, mise à disposition du matériel d'alarme, entretien (pièces, main-d'œuvre et déplacement)
- Système d'alarme connecté relié à un centre de télésurveillance 24h/24,
- Touche alerte agression mise à disposition pour prévenir le centre de surveillance en cas de menace
- Application mobile pour piloter le système d'alarme à distance.

*En équipant simultanément leur cabinet et leur domicile, les adhérents MG France bénéficient de 2 mois offerts sur chacun des abonnements.*

Service opéré par EPS - L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Plus d'infos :  
[services@mg-france.fr](mailto:services@mg-france.fr)